

DECISION N° DEC-2024-037

OBJET : DEVIS ERALPRO REMISE EN ETAT D'EQUIPEMENTS DE SECURITE DANS LES BATIMENTS

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu les devis présentés par la société ERALPRO / 2EPI située 6 rue Pierre Latécoère – 26000 VALENCE, pour la mise en conformité des équipements de sécurité de certains bâtiments communaux

Considérant la nécessité de procéder à ces travaux, constatée lors des vérifications périodiques règlementaires réalisées dans le cadre du marché ad hoc ;

DECIDE

Article 1

- **D'ACCEPTER** le devis du 10 avril 2024 présenté par l'entreprise ERALPRO / 2EPI pour un montant de 6297 € HT soit 7 556.40 € TTC

- **DE SIGNER** le devis et de prévoir les dépenses au budget.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

ETOILE SUR RHONE
Le 11 avril 2024
Le Maire,

Françoise CHAZAL

